



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 mars 2023 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 06.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en annonçant le changement de nom officiel de la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles en celui de la bibliothèque Serge-Bouchard.

Elle enchaîne en mentionnant les efforts des équipes de déneigement de l'arrondissement.

Mme Bourgeois termine sur les récents abattages au parc Simone-Dénéchaud et l'importance du reboisement qui sera fait.

Mention spéciale sur le départ de Julie Favreau, cheffe de division des communications.

CA23 30 03 0052

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA23 30 03 0053

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2023 à 19 h ainsi que du procès-verbal de correction daté du 21 février 2023.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTION ET COMMENTAIRE DU PUBLIC

- Demande quant à un problème d'égouts;
 - Question en lien avec le projet particulier 141;
 - Question quant à la qualité de l'air;
 - Demande d'abroger l'article limitant le stationnement à 24 heures de suite sur une voie publique;
 - Question sur la présence de rats;
 - Demande aux policiers de recommencer les opérations radars pour les automobilistes;
 - Question sur l'état d'un immeuble à logements.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Marie-Claude Baril annonce l'adoption finale au courant de la présente séance du règlement pour protéger les résidences pour personnes âgées et contrer la pression immobilière. Elle enchaîne sur un défi *détox vestimentaire* durant le mois de mars et porte sur la sensibilisation des impacts de la mode sur les changements climatiques.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion de livre sur les vélos. Elle fait aussi une remarque sur la bibliothèque Serge-Bouchard. Elle termine sur les deux projets choisis dans le cadre du budget participatif par et pour les jeunes, soit un projet de Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et un autre d'Équipe RDP.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà mentionne la déclaration du ministre de la santé pour la construction d'un mini hôpital dans l'Est de Montréal. Il termine en remerciant Julie Favreau, cheffe de division des communications.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine annonce la motion pour soutenir les organismes communautaires venant en aide aux immigrants réfugiés. Elle termine sur la tenue du premier salon de l'emploi de la bibliothèque de RDP.

Madame la conseillère Daphney Colin rappelle la date limite pour soumettre sa candidature au Comité Jeunesse. Elle enchaîne sur la présentation des résultats de la commission sur le racisme/discrimination systémique.

Madame la conseillère Lisa Christensen souligne la présence de deux cliniques d'impôts sur le territoire en faveur des personnes ou des familles à faible revenus.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA23 30 03 0054

MOTION - SOUTIEN STRUCTURANT - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONNELS - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - VENANT - AIDE - DEMANDEURS D'ASILE - TERRITOIRE

ATTENDU QUE près de 60 000 personnes demandeuses d'asile ont franchi la frontière canado-américaine, de façon régulière et irrégulière, entre janvier 2022 et décembre 2022;

ATTENDU QUE, face à la crise de logement qui persiste dans la métropole et aux délais pour recevoir un permis de travail ou un chèque d'aide sociale, ces demandeurs d'asile se retrouvent souvent en situation précaire, que l'on peut même qualifier de crise humanitaire;

ATTENDU QUE les organismes communautaires comme Équipe RDP, Maison de famille Coeur à Rivière, Initiative 1,2,3 Go RDP, Centre des femmes de Rivière-des-Prairies, le Centre de l'enfance de Rivière-des-Prairies (CERPI) et Concertation action citoyens.nes d'origine haïtienne (CACOH), Le Phare, le Centre de la famille haïtienne interculturelle (CFHI) et la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM), le Centre d'Aide et de Développement de la Famille de l'Est de Montréal (CADFEM), Action Secours Vie d'Espoir, InfoLogis de l'est de l'île de Montréal, Cuisine collective À toute Vapeur, 1 2 3 GO! Pointe de l'Île, le Centre des femmes Montréal-Est Pointe-aux-Trembles, et la Corporation de développement communautaire de la Pointe sont préoccupés par la situation des demandeurs d'asile et se mobilisent pour venir en aide aux demandeurs d'asile, et ce, à même leurs ressources limitées;

ATTENDU QUE des organismes de 13 quartiers, dont Initiative 1, 2, 3 Go pour Rivière-des-Prairies, ont lancé un appel à l'aide à tous les paliers gouvernementaux lors d'une conférence de presse le 24 janvier 2023;

ATTENDU QUE les organismes communautaires de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles constatent une augmentation importante de personnes demandeuses d'asile parmi leur clientèle depuis les derniers mois;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé une aide d'urgence de 3,5 M\$ le 6 février dernier, que Centraide du Grand Montréal a annoncé un fonds de 1,7 M\$ supplémentaire pour les banques d'aide alimentaire le 22 février, mais que, bien qu'elles soient les bienvenues, ces sommes d'urgence sont encore insuffisantes pour soutenir adéquatement les organismes les plus en demande sur le long terme;

ATTENDU QUE les organismes de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles n'ont reçu aucune somme de ce soutien financier d'urgence, et ce, bien qu'ils soient aux prises avec une croissance des demandeurs d'asile dans leurs services;

ATTENDU QUE Québec a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure portant sur l'article 3 du Règlement sur les services de garde, décision qui permettait aux demandeurs et demandeuses d'asile de bénéficier de services de garde subventionnés;

ATTENDU QUE l'accès aux services est fondamental pour installer décemment toute personne arrivant sur le territoire, et que les demandeurs d'asile n'ont pas un accès complet et facile à l'ensemble de ces services compte tenu de leur statut migratoire, notamment aux services sociaux et de santé, aux services d'aide à l'emploi et aux services de garde subventionnés;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie les demandes suivantes :

1. demander au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'augmenter et de pérenniser le financement des organismes de soutien aux personnes vulnérables;
2. demander à Centraide que les organismes sur son territoire qui offrent des services aux demandeurs d'asile en plus de leurs services habituels soient également financés comme ceux déjà ciblés par Centraide;
3. recommander aux grands organismes philanthropiques de créer un fonds d'urgence pour soutenir les organismes en sécurité alimentaire du territoire;

4. demander au gouvernement du Canada d'assurer que les personnes demandeuses d'asile, et particulièrement celles logées dans les hôtels, reçoivent toutes les informations et le suivi dont elles auraient besoin;

5. réclamer au gouvernement du Québec d'ouvrir des centres d'hébergement temporaires pour des personnes demandeuses d'asile qui se retrouvent en situation d'itinérance;

6. demander aux différents ministères concernés de rendre les demandeurs et demandeuses d'asile admissibles à l'ensemble du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, ainsi qu'aux services de garde subventionnés et aux mesures d'employabilité financées par Service Québec;

7. demander à la Ville de poursuivre ses démarches de concertation avec ses partenaires des trois paliers gouvernementaux concernés par l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile au Québec, afin de répondre aux besoins spécifiques du soutien aux migrants sur son territoire.

ADOPTÉ

15.01

CA23 30 03 0055

OCTROYER - L'ATELIER URBAIN INC - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION - PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT - PÔLE - ESPACE RIVIÈRE - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM.SP22-08 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à firme L'atelier urbain inc., un contrat pour des services professionnels, pour la réalisation du plan directeur d'aménagement du pôle Espace Rivière, au prix de sa soumission, soit au montant de 79 143,04 \$, taxes incluses, Appel d'offres sur invitation numéro IMM.SP22-08 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 79 143,04 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1235909001

CA23 30 03 0056

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM22-08 - TRAVAUX - MISE À NIVEAU ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-08, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125 rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉ

20.02 1228274004

CA23 30 03 0057

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DU CINÉMA STATION VU - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE - 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 200 \$ à la Corporation du Cinéma Station Vu pour le soutien à sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1224561018

CA23 30 03 0058

OCTROYER - CONTRIBUTION DE FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - REGROUPEMENT - ÉCO-QUARTIERS (REQ) - PROJET - PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE - ANNÉE - 2023 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 600 \$ au Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2023;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1234281007

CA23 30 03 0059

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - RÉALISATION - ACTIVITÉS - PLAN D'ACTION - RELIÉ - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE DANS LES ARRONDISSEMENTS - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 204 129 \$ pour l'année 2023, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1238880001

CA23 30 03 0060

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-
PRAIRIES -RÉALISATION - DISTRIBUTIONS - COMPOST - PAILLIS - VÉGÉTAUX - PRINTEMPS -
AUTOMNE - 2023 -AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPROUVER - CONVENTION**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 11 000 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation de distributions de compost, de paillis et de végétaux au printemps et à l'automne 2023;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser les virements de crédit nécessaires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1234281009

CA23 30 03 0061

**ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-
DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - DÉCEMBRE
2022 - JANVIER 2023 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 26 NOVEMBRE AU 31
DÉCEMBRE 2022 - 1ER JANVIER AU 27 JANVIER 2023 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS -
ACTIVITÉS - DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS
BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - DÉCEMBRE 2022 - JANVIER 2023**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023 et en matière de ressources financières pour les périodes du 26 novembre au 31 décembre 2022 et du 1er au 27 janvier 2023.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023.

ADOPTÉ

30.01 1232468001

CA23 30 03 0062

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - REDDITION - COMPTES - ANNÉE - 2022 - UTILISATION - FONDS - PARCS - FONDS - STATIONNEMENTS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2022 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1237960002

CA23 30 03 0063

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 13 JANVIER 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 13 janvier 2023.

ADOPTÉ

30.03

CA23 30 03 0064

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL - COMMANDITE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES - ORGANISATION - ACTIVITÉS - ANNULATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB D'ÂGE D'OR BUTTERFLY RDP - ACTIVITÉS - ESTIVALES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ au Fond-action santé communautaire Bénise Normil, pour l'organisation de la deuxième édition de la fête du drapeau haïtien à Rivière-des-Prairies.

D'accorder une commandite à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ au Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation de son événement Revue sur glace 2023.

D'annuler la contribution financière par la résolution numéro CA22 30 05 0117 du conseil d'arrondissement du 3 mai 2022, à l'organisme Club d'Âge d'Or Butterfly RDP, pour la tenue d'activités estivales.

ADOPTÉ

30.04 1239907001

CA23 30 03 0065

ACCEPTER - EN VERTU - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT - ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PRENDRE EN CHARGE - ACTIVITÉS - ENTRETIEN - ÉCLAIRAGE - SIGNALISATION - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - ANNÉE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2023, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.05 1234281010

CA23 30 03 0066

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA23-30113

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA23-30113 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

40.01 1234281011

CA23 30 03 0067

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RCA23-30113

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA23-30113 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

ADOPTÉ

40.02 1234281011

40.03 **VACANT**

40.04 **VACANT**

CA23 30 03 0068

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 20 FÉVRIER 2023 - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-147

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2023 relativement au premier projet de résolution numéro PP-147 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487, sur la 59e Avenue - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1225270006

CA23 30 03 0069

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 20 FÉVRIER 2023 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT RCA09-Z01-051

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2023 relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et l'ajout de la section 13.22 ».

ADOPTÉ

40.06 1236425001

CA23 30 03 0070

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-051

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 7 février 2023, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 20 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel

qu'amendé), dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22 ».

ADOPTÉ

40.07 1236425001

CA23 30 03 0071

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-147

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande des dérogations au Règlement de zonage en vigueur afin de réaliser un projet de construction de deux bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 février 2023, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 20 février 2023;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-147 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.08 1225270006

CA23 30 03 0072

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30107

VU les articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA22-30107 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) » de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.09 1224731001

CA23 30 03 0073

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-047

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue aux articles 3 et 4 du règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 1er novembre 2022, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement le 7 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-047 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), afin d'encadrer la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-Habitation collective" vers d'autres types d'usages, et revoir diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages ».

ADOPTÉ

40.10 1225909005

CA23 30 03 0074

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-048

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 21 décembre 2022, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement le 7 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522. » - District de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.11 1226425006

CA23 30 03 0075

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-049

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 21 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 21 décembre 2022, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de règlement le 7 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

ADOPTÉ

40.12 1225270015

CA23 30 03 0076

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-141

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 mai 2022 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT la tenue d'une seconde assemblée publique de consultation en date du 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution le 7 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-141 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel projeté aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot projeté portant le numéro 6 737 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

De décréter la tenue d'un registre conformément à la Loi, dont la date est déterminée par le secrétaire d'arrondissement soit le 12 avril 2023 de 9 h 00 à 19 h 00.

ADOPTÉ

40.13 1223469007

CA23 30 03 0077

DÉROGATION MINEURE - 950, RUE PIERRE-LACROIX - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 février 2023,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique d'un bâtiment scolaire situé au 950, rue Pierre-Lacroix, afin de :

Permettre l'installation d'un équipement mécanique dans une cour avant, au lieu d'une autre cour, tel qu'exigé à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01);

Le tout, tel qu'illustré sur plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 27 janvier 2023, minute 13678, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003242522.

ADOPTÉ

40.14 1235270003

CA23 30 03 0078

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-004 - IMPLANTATION - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - PRÈS - 544, 7E AVENUE

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-004, autorisant l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 7 mètres, près du 544, 7e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.15 1234281005

CA23 30 03 0079

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA23-(C-4.1)-005 - IMPLANTATION - ESPACE DE NON STATIONNEMENT - DISTANCE - 7 MÈTRES - CHAQUE - CÔTÉS - DEUX - ENTRÉE CHARRETIÈRES - 12780, BOULEVARD INDUSTRIEL

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-005, autorisant l'implantation d'espaces de non-stationnement, sur une distance de 7 mètres, de chaque côté des deux entrées charretières du 12780, boulevard Industriel.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.16 1234281006

CA23 30 03 0080

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 13,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 04 avril 2023

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement